

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Le chef d'entreprise a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L 4121-1 et L4121-2 DCT) en s'appuyant sur les compétences en matière de prévention du sauveteur secouriste du travail. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail.

OBJECTIFS :

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s). Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION :

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Evaluations formatives tout au long de la formation,

SANCTION VISÉE :

Certificat SST sous réserve d'avoir suivi la totalité de la formation et avoir satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi selon le document de référence de l'INRS

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Tout salarié de l'entreprise

DURÉE, EFFECTIFS :

2 jours (soit 14 heures)
Session de 4 à 10 participants

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Aide-mémoire SST - INRS

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur titulaire du certificat de formateur SST

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

280 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique



PROGRAMME DE FORMATION

